

# Le journal du Conseil communautaire

## du sud territoire

**Budget 2018 : la CCST poursuit ses efforts  
de développement avec 18 millions d'euros  
d'investissements**



Démolition de la caserne de Grandvillars



Pôle médico-tertiaire à Beaucourt



Réhabilitation de la station d'épuration de Beaucourt



« Continuer à aller de l'avant »

Le journal du Conseil communautaire concrétise la volonté des élus d'instaurer un lien privilégié entre la Communauté de communes et les acteurs locaux. Résumé pédagogique et illustré des engagements de la collectivité, il se veut un vecteur de compréhension et d'appropriation du projet territorial.

Le second numéro que vous avez entre les mains présente les principales décisions prises par la Communauté de communes depuis le mois d'octobre 2017.

Sont en particulier développés les différents volets du budget voté pour l'année 2018, qui permettra de poursuivre les actions en matière de développement économique, de services à la population et de valorisation du cadre de vie, pour un Sud Territoire toujours plus attractif.

La décision de recourir au levier fiscal n'a pas été prise de gaieté de cœur, mais ne rien faire n'était pas une option envisageable : la concurrence des territoires y compris les plus proches, la mondialisation de l'économie, l'évolution rapide des pratiques et des besoins exigent en effet un investissement constant.

Résolu et responsable, le budget 2018 de la Communauté de communes du Sud Territoire permet ainsi d'envisager l'avenir sinon avec sérénité (de nouvelles baisses des ressources des collectivités sont annoncées), du moins avec lucidité et de continuer à aller de l'avant.

**Christian RAYOT**  
Président de la Communauté  
de communes du Sud Territoire



## Un recours inévitable au levier fiscal

A sa création en 1999, la Communauté de communes du Sud Territoire s'est notamment construite sur la base de l'accord suivant : la CC devait tirer les moyens de son action de la Taxe Professionnelle (TP) unifiée à l'ensemble des communes membres tandis que l'échelon communal gardait le bénéfice et la maîtrise de la fiscalité « ménages » (taxe d'habitation et taxes foncières). Alors qu'elle en avait la possibilité par le biais de la mise en place d'une fiscalité additionnelle, la CCST a ainsi fait le choix initial de ne pas prélever de fiscalité ménages.

Dès lors, elle a progressivement pris en main l'ensemble des compétences « de base » d'un groupement de communes souhaitant agir sur son territoire et a initié un projet ambitieux de développement.

Cependant, la suppression par le gouvernement Fillon en 2010 de la taxe professionnelle, remplacée pour partie par la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises), a obligé l'ensemble des intercommunalités à mettre en place une fiscalité ménages, en faisant d'une option (la fiscalité additionnelle), une généralité permettant notamment de compenser le manque à gagner.

La CCST n'a évidemment pas échappé à ce mouvement et a été contrainte, dès 2011, de voter des taux relatifs aux 3 taxes ménages : taxe d'habitation (TH), taxe sur le foncier bâti (TFB) et taxe sur le foncier non bâti (TFNB), seul moyen lui garantissant la pérennité de son action.

En 2018, considérant la baisse substantielle des dotations de l'État depuis plusieurs années (1,6 M€ de pertes cumulées depuis 2013), il a fallu se résoudre à activer le levier fiscal, essentiellement par le biais de la taxe sur le foncier bâti.

Ci-dessous les taux 2017 et ceux votés pour 2018 :

INTITULÉ	TAUX 2017 (%)	TAUX 2018 VOTÉS (%)	VARIATION
<b>COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE)</b>	<b>26,01</b>	<b>26,40</b>	<b>+ 0,39</b>
<b>TAXE D'HABITATION (TH)</b>	<b>9,52</b>	<b>9,52</b>	<b>0</b>
<b>TAXE FONCIER BÂTI (TFB)</b>	<b>1,00</b>	<b>3,00</b>	<b>+ 2,00</b>
<b>TAXE FONCIER NON BÂTI (TFNB)</b>	<b>1,61</b>	<b>1,61</b>	<b>0</b>

L'impact sur les habitants du Sud Territoire est toutefois à nuancer notamment par le fait que :

- les foyers seront dès 2018 exonérés de taxe d'habitation : il ne s'agira donc pas d'une surcharge nette.
- les taux votés pour 2018, augmentations comprises, restent dans le même ordre d'idée voire sont inférieurs à ceux pratiqués par les intercommunalités voisines :

INTITULÉ	CCST	CC DU PAYS D'HERICOURT	CC DES VOSGES DU SUD	CC SUD ALSACE LARGUE	GRAND BELFORT
<b>CFE</b>	<b>26,40</b>	<b>25,68</b>	<b>27,98</b>	<b>24,96</b>	<b>29,56</b>
<b>TH</b>	<b>9,52</b>	<b>10,84</b>	<b>12,39</b>	<b>5,00</b>	<b>10,41</b>
<b>TFB</b>	<b>3,00</b>	<b>2,59</b>	<b>3,33</b>	<b>3,32</b>	<b>10,41</b>
<b>TFNB</b>	<b>1,61</b>	<b>2,86</b>	<b>28,79</b>	<b>19,31</b>	<b>5,17</b>

Le taux 2018 de foncier bâti de la CCST reste par ailleurs largement inférieur au taux moyen national appliqué à l'échelle des communautés de communes (5,46).

Au final, cette augmentation devrait permettre à la CCST de bénéficier d'une recette supplémentaire de plus de 500 000 € en 2018.

## Dossier spécial : Budget 2018

Le printemps est traditionnellement pour les collectivités une période de validation budgétaire avec l'approbation des comptes de l'année précédente et l'adoption des perspectives financières pour l'année en cours.

Au-delà de l'obligation réglementaire, c'est le moment privilégié pour définir les priorités, les moyens de les atteindre et pour faire les arbitrages nécessaires en vue de concrétiser le projet de territoire.

La CCST a ainsi validé pas moins de 13 budgets dont 1 budget général (16 M€) et 12 budgets annexes, ce qui représente, pour l'année 2018, un total de plus de 36 Millions d'€ dont 18 Millions d'€ soit 50% en investissements.

Budget le plus conséquent (16 M€ dont 5,6 M€ d'investissements), le budget général 2018 comprend notamment l'ensemble des charges de personnels qui s'élèvent à 2,8 M€ pour 64 équivalents temps plein répartis entre différents services : services techniques (eau, GEMAPI, assainissement et ordures ménagères), services généraux (accueil, comptabilité, secrétariat, ressources humaines, communication...), service relatif aux aires d'accueil des gens du voyage et services mutualisés : police municipale intercommunale et urbanisme. Sans oublier les compétences thématiques : développement économique, commerce, tourisme et aménagement du territoire.

En dépit de la mise en œuvre, obligatoire, d'un nouveau régime indemnitaire nécessitant une enveloppe supplémentaire et de la prise de compétence à venir relative à la mise en place d'une école de musique intercommunale, les charges de personnels ne devraient augmenter que de 1,73 % entre 2017 et 2018.

Le budget général comprend également plusieurs dispositifs réglementaires ou volontaires en direction des communes : reversements de fiscalité (4,2 M€), fonds de concours de solidarité (334 000 €) et subventions d'équipement (950 000 €).

Il compte en outre la participation obligatoire au service départemental d'incendie et de secours (1,14 M€).

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE** 8, Place Raymond Forni BP 106 - 90101 DELLE Cedex - Tél. 03 84 56 26 07 - ccst90@cc-sud-territoire.fr  
**COORDONNÉES UTILES** Service des Eaux, de l'Assainissement, des Ordures Ménagères et de l'Urbanisme - 6 rue Juvénal Viellard - BP 7 - 90600 GRANDVILLARS - Tél. 03 84 23 50 81

Directeur de rédaction **Christian RAYOT** / Photos droits réservés : **CCST**. Certains éléments graphiques sont conçus par freepik.com

Impression : Imprimerie Schraag / Tirage : 1200 exemplaires

Côté projets, les élus ont souhaité poursuivre la dynamique des années antérieures :

• En matière d'assainissement, d'eau et de déchets, les programmes d'investissements pluriannuels vont se poursuivre :

■ Avec un total de plus de 7 M€ (soit près de 20% du budget total), le budget assainissement - comprenant l'assainissement collectif (95%) et individuel (5%) - est le deuxième poste de dépenses de la collectivité. Le programme de travaux 2018 prévoit notamment la poursuite de la mise en séparatif des réseaux, la réhabilitation de la station d'épuration de Beaucourt et la réparation de la vis de relevage de la station d'épuration de Grandvillars.

■ La thématique de l'eau mobilise quant à elle un budget de près de 6 M€. Sont notamment prévus en 2018 : la mise en place d'un filtre à charbon actif au niveau du réservoir de Grandvillars, la réhabilitation et l'adaptation de la station de pompage de Grandvillars, la mise en place d'une canalisation d'export et de groupes de surpression entre Delle et Fêche l'Église, la réhabilitation des 2 cuves du réservoir de Delle - Thiancourt et le renouvellement / renforcement de canalisations sur différents tronçons.

■ La gestion des déchets, domaine dans lequel la Communauté de communes affiche de belles performances notamment en matière de tri, représente près de 10 % du budget intercommunal (3,6 M€). Le projet phare de l'année 2018 sera la construction d'une nouvelle déchetterie sur la commune de Florimont.

• La compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, est exercée volontairement par la CC depuis 2017. Les élus ont décidé de prolonger d'une année le contrat du Chargé de mission recruté depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Figure au programme de l'année 2018 la réalisation d'études pour la reprise des travaux de restauration morphologique de l'Allaine entre Thiancourt et Grandvillars ainsi qu'à Delle.

• En matière de développement économique :

■ La Communauté de communes a mis en place une politique d'aide à l'immobilier d'entreprise à destination des PME. Elle a ainsi conventionné avec la Région, laquelle pourra intervenir en complément, et a aussi adopté un règlement d'intervention visant *in fine* à renforcer l'offre immobilière d'entreprise, facteur d'attractivité. Pour 2018, une enveloppe de 100 000 € est affectée à ce dispositif, sachant que le montant par entreprise est plafonné à 40 000 €.

■ Eu égard aux différents succès à porter à son actif, en particulier la restructuration du site des Forges, il a été décidé d'augmenter le capital de la SEM (Société d'Economie Mixte) Sud Développement de plus de 4,8 M€ dont 2,35 M€ de la CCST et plus d'1,8 M€ de la Caisse des Dépôts et Consignations. En parallèle, la CCST prévoit de racheter pour 667 000 € les parts détenues par le Département, lequel n'est plus compétent en matière économique. Soit un engagement supplémentaire à terme de plus de 3 M€, ce qui porte l'investissement global de la CCST, actionnaire majoritaire, à plus de 5 M€ pour un capital de 9 M€.

• En matière de santé : la CCST accompagne la ville de Beaucourt dans le développement d'un pôle médico-tertiaire. Il est prévu que la CCST se porte acquéreur de 240 m<sup>2</sup> de surface pour un montant de 444 217 €. Cet équipement rayonnera sur tout le territoire intercommunal.

• En matière de dynamisation commerciale :

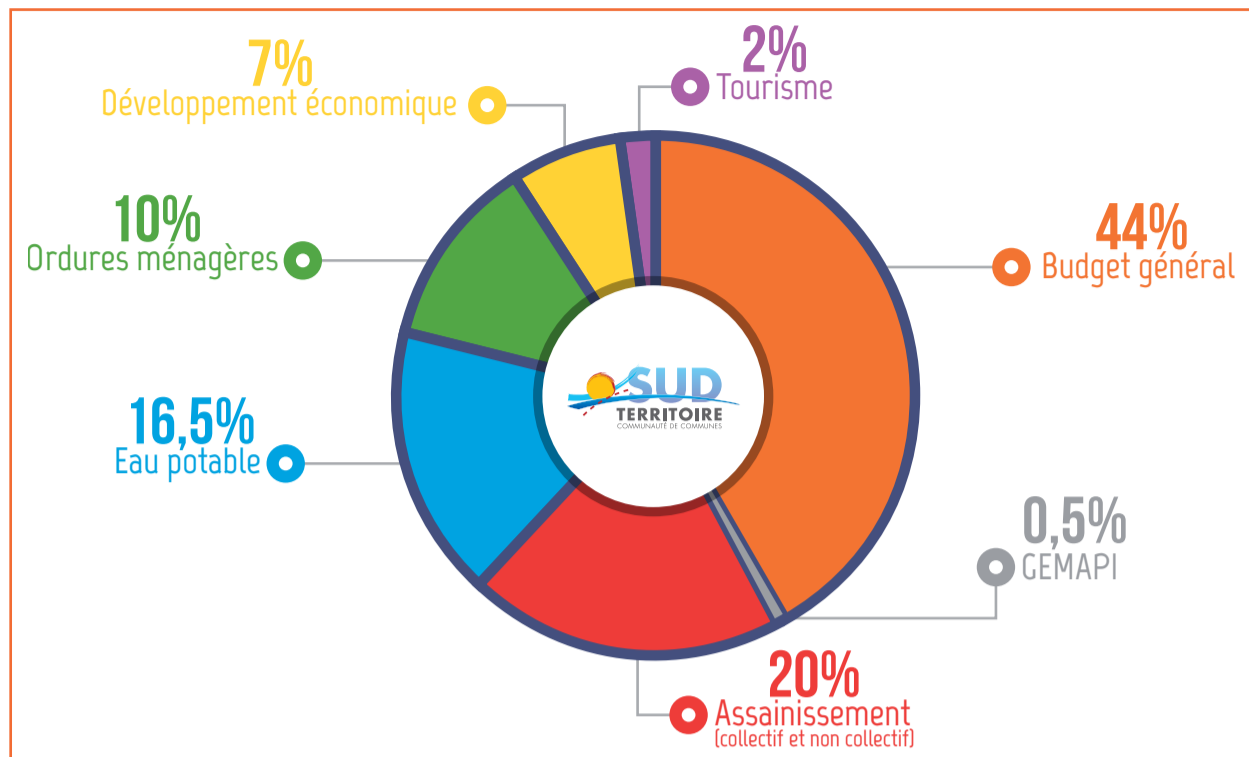
■ Un budget avoisinant les 2 M€ est prévu pour restructurer la friche commerciale de l'Allaine (ancien Leader Price) à Delle. Cette opération permettra de réhabiliter environ 1 000 m<sup>2</sup> de surface commerciale supplémentaire pour 10 cellules.

■ L'OCMACS (Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services) se poursuivra en 2018 selon 2 axes : la valorisation des marchés du terroir et le renforcement de la signalétique, le tout pour environ 67 000 €.



Marché du terroir de Réchésy du 22 septembre 2017

Vue d'ensemble des budgets 2018 de la Communauté de communes du Sud Territoire (investissement & fonctionnement)



• En matière de développement touristique :

■ L'année 2018 sera celle de la création du Pôle touristique rural du café du canal de Brebotte. D'un montant de près de 700 000 €, ce projet a plusieurs finalités : offrir un site d'accueil de 15 lits aux cyclotouristes de l'Eurovélo6, un restaurant-café d'étape, une aire naturelle de camping et un point d'accueil pour les touristes et les habitants des environs.

■ La CCST poursuit par ailleurs l'entretien et la mise en valeur de ses boucles de randonnée. Vient ainsi de paraître une nouvelle série de fiches précisant toutes les informations pratiques pour s'engager sereinement sur les 20 circuits balisés.



• S'agissant du vaste domaine de l'aménagement du territoire :

**Mobilité :**

■ Fin 2018 aura lieu la réouverture de la ligne Belfort-Delle, à laquelle la CCST participe de façon très significative par rapport à ses ressources. Ainsi, la participation globale de la Communauté de communes pour cette opération s'élève à 500 000 € (110 000 € en 2018). A noter que la Communauté de communes a dans le même temps consacré 1 M€ à la réhabilitation de la gare de Delle.

■ Un parking de covoiturage de 60 places, destiné à proposer une alternative efficace à la voiture individuelle aux travailleurs frontaliers, verra le jour en septembre 2018 sur la zone du Technoparc à Delle pour un montant prévisionnel de 296 000 €.

**Habitat :**

■ Une étude pré-opérationnelle à une future OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) a été lancée pour 36 000 €.

■ La pré-commercialisation de logements sur les 3 niveaux des ailes Ouest et Nord du bâtiment dit « Fer à Cheval » du site des Fonteneilles à Beaucourt débutera en 2018. Cette mission, à laquelle la CCST participe à hauteur de 90 000 €, a été confiée à Loft Company, société spécialisée dans la réhabilitation d'anciens bâtiments industriels. Pour mémoire, l'aile Sud, restant propriété de la CCST, est dévolue à des activités tertiaires, commerciales et/ou de services publics en cours de définition.

■ **Revitalisation des bourgs-centres :**

La CCST et les 3 communes de Beaucourt, Delle et Grandvillars sont éligibles au programme régional de revitalisation des bourgs-centres. Une étude de programmation a été engagée (77 000 €) et permettra, à terme, d'obtenir des fonds régionaux pour les projets d'aménagement de ces 3 communes.

**Nouvelles compétences :**

■ La CCST a lancé une étude d'analyse du fonctionnement du Centre aquatique de Delle en vue d'une possible prise de compétence.

■ Comme validé à l'automne 2017 par les élus, un travail de réflexion et d'étude est en cours en vue de mettre en place une école de musique intercommunale. 100 000 € sont inscrits au budget 2018 afin d'assurer une première année d'enseignement 2018-2019 de transition et préparer un véritable projet d'établissement pour la rentrée 2019.

## Assainissement individuel : nouvelles campagnes de réhabilitation

Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) a lancé deux nouvelles campagnes de réhabilitation. En tout, 71 habitations sont concernées sur le territoire de la Communauté de communes pour 2017 et 2018.

Ces campagnes visent à mettre en conformité les dispositifs individuels qui, à des degrés divers, représentent un danger pour la santé ou un risque de pollution de l'environnement. La CCST, via un partenariat avec l'Agence de l'Eau, accompagne les propriétaires privés dans la réalisation des travaux en centralisant les aides et en assurant leur reversement.

## Mise aux normes de la station d'épuration de Beaucourt

Construite dans les années 90 et gérée en régie directe par la Communauté de communes depuis 2016, la station d'épuration (STEP) de Beaucourt va prochainement être réhabilitée en profondeur.

Différents équipements d'amélioration seront mis en place afin de fiabiliser le traitement et d'optimiser l'équipement, tant en volume qu'en rendement, et ainsi réduire au maximum l'impact sur le milieu naturel. Le début des travaux est programmé pour septembre 2018 pour une durée d'environ 8 mois. Le coût total de l'opération s'élève à 1,4 M€ HT.

## Assainissement collectif : travaux de mise en séparatif à Joncherey et Courtelevant



Travaux d'assainissement

Dans la continuité des aménagements déjà réalisés, une nouvelle tranche de travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement ont débuté à Joncherey, rue d'Alsace. Le marché de travaux a été attribué à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 252 478,97 € HT.

La commune de Courtelevant va bénéficier quant à elle de la mise en séparatif de plusieurs rues situées au nord de la commune (rues de Bâle, Lepuix-neuf, Suarce, de la Vendeline, des Grandes Gasses et impasses de la Chapperette et Peuchamp).

Le marché de travaux a été attribué à l'entreprise STPI pour un montant de 383 471,33 € HT. Ces travaux amélioreront la collecte et le traitement des eaux usées en éliminant les eaux parasites s'infiltrant dans les réseaux.

## Vente de foncier à la ZAC des Chauffours pour l'installation d'une unité de méthanisation

La société BIOLID France, spécialisée notamment dans le développement de projets de méthanisation et dont le siège se trouve actuellement en Alsace, projette d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la Communauté de communes, plus précisément sur la ZAC des Chauffours à Delle.

Le projet a pour but la valorisation des biodéchets et cosubstrats méthanogènes collectés en circuit courts (issus de céréales et cultures intermédiaires), la production de gaz biométhane et sa réinjection dans le réseau de distribution ainsi que la production de ressources locales et renouvelables compatibles avec l'agriculture biologique.

Les élus ont validé en séance le projet d'implantation et la vente d'une parcelle de 12 000 m<sup>2</sup> pour l'implantation de cette unité qui devrait être opérationnelle courant 2019.



L'entreprise BIOLIDelle va s'implanter à la ZAC des Chauffours à Delle

## Des clés pour l'emploi : renouvellement des conventions de partenariat avec le MEDEF et la Mission Locale



Consciente des difficultés d'accès à la formation et à l'emploi pour les jeunes résidant sur le territoire communautaire, la Communauté de communes soutient depuis plusieurs années diverses actions en faveur de l'insertion des jeunes.

Le partenariat avec la Mission locale Espaces Jeunes 90 a ainsi été renouvelé. Près de 2200 jeunes ont déjà été suivis et accompagnés depuis 2013. Dans le cadre du parrainage Service Emploi MEDEF, 29% des personnes suivies par la Cellule emploi ont quant à elles retrouvé un emploi durable. Au vu de ce bilan concluant, les élus ont souhaité renouveler pour 2018 la convention de partenariat avec la Cellule emploi du MEDEF avec comme objectifs l'accompagnement et l'accès à l'emploi pour un maximum de jeunes du Sud Territoire.

## Convention pluriannuelle avec l'Agence de Développement Nord Franche-Comté (ADN-FC)

Depuis 2015, la Communauté de communes adhère à l'Agence de Développement (ADN-FC) qui œuvre au développement économique de l'ensemble du Nord Franche Comté : déploiement de nouvelles activités, coordination, promotion de l'image, etc. Une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour les années 2018 à 2020 a été conclue avec cette structure. Elle prévoit notamment l'élaboration, chaque année, d'un programme d'actions spécifique au Sud Territoire. Pour 2018, la participation financière de la Communauté de communes est fixée à 30 000 €.

## Entrée de la CCST au capital de l'Agence Economique Régionale BFC

Au titre de sa compétence « Développement économique », la Communauté de communes a souhaité participer à la construction de la Société Publique Locale (SPL) de l'Agence Economique Régionale Bourgogne Franche-Comté (AER-BFC) en entrant au capital à hauteur de 5 000 €. La Région reste actionnaire majoritaire de cet outil partagé à l'échelle régionale, dont l'objet est d'accompagner le développement économique du territoire ainsi que la promotion et l'animation.

## Gare internationale de Delle : le bâtiment voyageurs change de propriétaire



Le chantier d'insertion Chacazol gère le pôle public de la Gare de Delle

C'est en 2011 que le projet de réaménagement de la Gare de Delle a vu le jour sur décision de la Communauté de communes et de ses élus. D'importants travaux dans le bâtiment voyageurs, d'un montant total de 1 M€, ont permis l'émergence de deux espaces :

- un pôle public d'accueil ;
- un pôle privé de mise à disposition de locaux tertiaires aux entreprises françaises et suisses.

Afin de poursuivre ses investissements dans le domaine économique, la Communauté de communes a décidé de céder le bâtiment voyageurs de la gare de Delle à la SEM (Société d'Economie Mixte) Sud Développement pour un coût total de 950 000 €. La SEM prend ainsi le relais de la CCST dans la gestion de cet équipement au rôle significatif pour le développement du Sud Territoire que ce soit en termes d'économie, d'insertion, de pôle multimodal de transport, de tourisme ou de coopération transfrontalière.